

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- 2023 :**  
→ Identification du site  
→ Sécurisation foncière
- Début 2024 :**  
→ Présentation des projets agrivoltaïques au maire de Varennes-Saint-Sauveur  
→ Lancement des études (environnementale, agricole et paysagère)
- 2024 / début 2025 :**  
Étude d'impact & démarche ERC
- Printemps 2025 :**  
→ Présentation des projets en pôle ENR à la Direction départementale des Territoires  
→ Présentation des projets au conseil municipal de Varennes-Saint-Sauveur
- 07 juillet 2025**  
Comité de projet & permanence publique
- Septembre 2025**  
Dépôt de deux dossiers de demande de permis de construire
- 2026**  
Enquête publique
- 2026**  
Décision du préfet

Nous sommes ici



### DES SOURCES DE RETOMBÉES LOCALES POUR LE TERRITOIRE

Les futurs parcs agrivoltaïques généreront des recettes fiscales pour les collectivités territoriales (commune, intercommunalité, département). Ces retombées locales participeront au développement de projets communaux et des services publics sur le territoire.

### UN PROCESSUS D'AUTORISATION EXIGEANT

Pour répondre aux exigences réglementaires et voir le jour, un projet agrivoltaïque doit passer par trois étapes incontournables :

- Être suivi par la Direction départementale des territoires (DDT),
- Obtenir l'avis conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- Être autorisé par le préfet.

## UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES ÉLUS ET LES HABITANTS

Parce que nous avons à cœur de développer ces projets en toute transparence, nous mettons à votre disposition plusieurs supports d'information et organisons plusieurs temps de dialogue avec les acteurs locaux.

Toutes les informations concernant les projets et leurs mises en œuvre pourront être suivies via le site web dédié : [www.projets-agrivoltaiques-duc-et-butillarde.fr](http://www.projets-agrivoltaiques-duc-et-butillarde.fr)

Un comité de projet assurera des échanges entre les porteurs de projet (Verso Energy et agriculteurs) et les représentants locaux (dont ceux des communes limitrophes) sur les conditions d'intégration dans le territoire de ces deux projets. Les résultats de ces échanges seront disponibles publiquement.

Une permanence publique se tiendra le : **07 juillet de 16h à 19h auprès des habitants de Varennes-Saint-Sauveur** pour répondre à vos questions.

Une enquête publique, menée par un commissaire enquêteur indépendant, assurera des permanences à Varennes-Saint-Sauveur, ainsi que dans les communes limitrophes. L'enquête peut durer de 30 jours minimum à 60 jours maximum. Les conclusions de l'enquête seront rendues publiques.

## VENEZ-NOUS RENCONTRER !

Arthur Camu, chef de projet à Verso Energy, vous propose de se rencontrer lors de la permanence publique qui se tiendra

**Le 07 juillet 2025 de 16h à 19h à la mairie de Varennes-Saint-Sauveur**

Profitez-en pour en savoir plus sur l'agrivoltaïsme, les projets agrivoltaïques du Duc et de la Butillarde, l'implantation précise des projets et poser toutes vos questions !

Restons en contact ! Alexis Desvaux, consultant à l'Agence Tact et chargé de la concertation autour des projets, est joignable :

alexis.desvaux@agencetact.fr

07 56 27 79 37



# LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE LA BUTILLARDE ET DU DUC

## LETTRE D'INFORMATION JUIN 2025

### ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis 2023, Verso Energy étudie, en partenariat avec les agriculteurs Thierry Treboz (EARL des Deux Rivières) et Émilie Volatier, la faisabilité de deux projets agrivoltaïques sur leurs parcelles situées à Varennes-Saint-Sauveur.

**L'objectif ? Renforcer l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, grâce à une diversification des cultures et à une meilleure sécurisation des revenus des agriculteurs.**

L'agrivoltaïsme apporte des réponses concrètes aux défis agricoles et énergétiques. Ces projets agrivoltaïques s'inscrivent dans la volonté de contribuer à la transition énergétique du Pays de Bresse Bourguignon. Ils permettront de renforcer la résilience des cultures agricoles des deux exploitations face aux aléas du changement climatique, tout en sécurisant un revenu aux deux agriculteurs.

De plus, ces projets agrivoltaïques constituent une opportunité pour le territoire. Ils répondent aux principaux prérequis au développement d'un projet agrivoltaïque respectueux des exigences réglementaires, des contraintes techniques et des enjeux du territoire. Les scénarios d'implantation fi-

naux seront l'aboutissement d'un dialogue local mené avec les parties prenantes pour concevoir deux projets minimisant les impacts sur l'environnement et le paysage.

De tels projets concernent directement la vie de la commune, les élus locaux et les habitants. C'est pourquoi nous souhaitons vous tenir informés, en toute transparence, du développement de ces projets agrivoltaïques. Cette lettre vise à vous présenter leurs principales caractéristiques afin de vous apporter des informations fiables, factuelles et justes. De plus, une permanence publique, **prévue le 07 juillet de 16h à 19h**, sera l'occasion de vous rencontrer, de vous présenter les projets plus en détail et de répondre à vos éventuelles questions.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une bonne lecture et reste à votre disposition pour plus d'informations.

**Arthur Camu**  
Chef de projet



## LE SAVOIR-FAIRE RENOUVELABLE

Verso Energy est une société créée en 2021, née d'une conviction : parvenir à un mix énergétique comportant une forte proportion d'énergies renouvelables est possible ! Ses équipes sont présentes tout au long du cycle de vie des projets de production d'électricité renouvelable, de stockage d'électricité par batterie et de production d'hydrogène décarboné et de ses dérivés.

# DEUX PROJETS EN FAVEUR DE LA TRANSITION AGRICOLE ET ÉNERGÉTIQUE

## DEUX AGRICULTEURS POUR UN PROJET AGRICOLE COMMUN ET DURABLE



### LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA BUTILLARDE DE THIERRY TREBOZ

Agriculteur à Varennes-Saint-Sauveur depuis les années 2000, Thierry Treboz a développé son exploitation en alliant élevage de volailles et culture céréalière. Fort de son expérience et de son engagement pour une agriculture durable, il a déjà intégré l'énergie solaire en toiture sur son hangar d'exploitation. Avec le projet agrivoltaïque, il poursuit son objectif : pérenniser son exploitation agricole, l'EURL des Deux Rivières, aider Émilie Volatier à s'installer, tout en contribuant à la transition énergétique de son territoire.



### LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU DUC D'ÉMILIE VOLATIER

Jeune agricultrice, Émilie Volatier s'apprête à s'installer aux côtés de Thierry Treboz en créant sa propre exploitation de Varennes-Saint-Sauveur. Son projet : pérenniser l'activité agricole en diversifiant les cultures, notamment avec l'introduction du switchgrass ou de la silphie, pour renforcer la résilience des cultures agricoles face aux aléas climatiques. Le projet agrivoltaïque participe directement à faciliter son installation et à créer des conditions propices et sereines pour l'avenir de son exploitation.



### INTRODUIRE UNE CULTURE D'AVENIR *Diversifier les productions agricoles avec le switchgrass ou la silphie*

Ces projets agrivoltaïques contribueront à la diversification agricole, grâce à l'introduction d'une culture dédiée sur des parcelles adjacentes aux installations. En concertation avec les agriculteurs, Verso Energy étudie actuellement la faisabilité de deux cultures : le switchgrass et la silphie, deux plantes adaptées aux conditions locales et aux objectifs des projets.



**Des plantes qui produisent de l'énergie :** Cultivées sur les parcelles adjacentes, le switchgrass et la silphie seront transformés en biomasse : une source d'énergie renouvelable pour réduire la dépendance aux énergies fossiles. Cette biomasse alimentera une nouveau séchoir sur l'EURL des Deux Rivières en énergie renouvelable.



**Des plantes robustes et économies :** Elles poussent sur des terres peu fertiles, sans besoin d'irrigation ni d'engrais chimiques. Un vrai atout pour valoriser les sols à ressources nutritives réduites.



**Des plantes en faveur de la biodiversité :** Elles offrent un abri naturel aux insectes pollinisateurs et préparent la vie des sols. Ces cultures favorisent la préservation de la biodiversité.

## QU'EST-CE QU'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

### LES PROJETS EN CHIFFRES

**40 hectares** de zone d'étude (avec moins de 40% de surface couverte par les panneaux)

**3 mètres** de haut

**20 MWc** installés

Une consommation annuelle estimée à **4 400 foyers** alimentés

### LA PRODUCTION AGRICOLE PREMIÈRE

L'agrivoltaïsme permet de combiner, sur une même parcelle, la production agricole et la production d'énergie solaire. L'installation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle participe au maintien et au développement de la production agricole.



### UNE RÉGLEMENTATION EXIGEANTE

L'activité agricole reste l'activité principale des parcelles. Une étude préalable agricole est réalisée pour démontrer que le projet permet à la fois un rendement stable et un revenu durable, mais aussi de rendre un ou plusieurs bénéfices aux exploitations agricoles.

Un projet agrivoltaïque doit respecter une réglementation exigeante afin de garantir la bonne intégration du parc dans le territoire. À partir de la réalisation d'études obligatoires, une étude d'impact est réalisée, suivie de la mise en œuvre d'une séquence ERC pour « Éviter, Réduire, Compenser » afin de minimiser les impacts du projet sur l'environnement et le paysage.

### L'IMPLANTATION DES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES



### DES PROJETS QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES...

À son échelle, ces projets contribueront à l'atteinte des objectifs de production d'énergie solaire :



À l'échelle nationale, avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie :

**entre 35,1 et 44,5 GW de solaire d'ici 2028,**  
contre 20 GW en 2023 ;



À l'échelle régionale, avec la Région Bourgogne-Franche-Comté :

**69% d'énergies renouvelables**  
dans sa production électrique d'ici 2050.

### DES BÉNÉFICES POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**Pérenniser l'activité agricole** en procurant un revenu stable et durable aux deux agriculteurs, tout en diversifiant les sources d'investissement (achat d'un séchoir à maïs)

**Soutenir Emilie Volatier** dans son installation sur son exploitation et à son intégration dans le monde agricole

**Faciliter la conversion et la diversification** des exploitations grâce à l'introduction du switchgrass ou de la silphie, deux cultures résilientes qui renforcent l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

**Produire une énergie renouvelable** à partir du switchgrass ou de la silphie transformés en biomasse, et réduire la dépendance des exploitations agricoles aux énergies fossiles.

**Offrir une protection aux cultures** grâce à l'ombrage apporté par les panneaux

### ... ET AUX ATTENTES DU MONDE AGRICOLE

La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a défini une grille de critères rigoureux pour évaluer les projets agrivoltaïques, avec pour objectif de garantir une répartition équitable des bénéfices au sein du monde agricole.

Dans le respect de ces engagements, Verso Energy :

→ Limite la puissance installée à 12 MWc par exploitation

→ S'engage à contribuer au fonds collectif pour la transition énergétique des exploitations agricoles, à hauteur de 2 000 € par MWc et par an.